

Pensez à faire contrôler l'effet protecteur des tampons auriculaires sur mesure!

Les tampons auriculaires moulés individuels doivent être contrôlés régulièrement.



Protecteurs d'ouïe sur mesure: infos pour les employeurs

Les protecteurs d'ouïe fabriqués sur mesure sont à la fois confortables et résistants. Ils nécessitent toutefois un examen individuel permettant de s'assurer qu'ils garantissent l'effet protecteur recherché pour les utilisateurs subissant une exposition supérieure aux valeurs limites prescrites pour leur poste de travail.

L'essentiel en bref

- L'effet protecteur des tampons auriculaires moulés individuels doit être contrôlé, après la livraison, par des mesures effectuées sur l'utilisateur.
- Le fournisseur est tenu d'effectuer cet examen individuel dans un délai de 12 mois après la livraison.
- En cas d'exposition supérieure aux valeurs limites aux postes de travail pour le bruit impulsif, l'examen individuel doit être réalisé avant la première utilisation.
- Infos complémentaires concernant les valeurs acoustiques limites et indicatives: www.suva.ch/waswo-f/86048.f.



Différents modèles de tampons auriculaires fabriqués

Obligations des employeurs

- Faire contrôler l'effet protecteur des tampons auriculaires moulés individuels tous les trois ans afin de garantir la sécurité des travailleurs exposés au bruit.
- Conserver les résultats des examens effectués.
- En cas de modification du niveau d'exposition sonore individuel, faire également adapter le filtre acoustique.

Obligations des fabricants et des fournisseurs

L'essentiel en bref

- Après la livraison, le fabricant ou le fournisseur doit effectuer un examen individuel prouvant l'effet protecteur des tampons auriculaires fournis.
- L'examen requis doit être effectué dans un délai de 12 mois après la livraison.
- En cas d'exposition supérieure aux valeurs limites aux postes de travail pour le bruit impulsif, l'examen individuel doit être réalisé avant la première utilisation.
- Les résultats de l'examen doivent être consignés et l'employeur doit en recevoir un exemplaire.
- L'examen peut, par exemple, prendre la forme d'une mesure du seuil d'audition avec ou sans tampons auriculaires.
- Le filtre est choisi en fonction du niveau de bruit au poste de travail de l'utilisateur concerné. Le niveau d'exposition individuelle est déterminé au moyen des tableaux des niveaux sonores mis à disposition par la Suva ou des résultats des mesures effectuées par l'entreprise (www.suva.ch/waswo-f/86005.f).

Modèles sur mesure, contrôles sur mesure!

Conformément aux prescriptions de la directive 89/686/CEE relative aux EPI, les produits mis sur le marché par les fabricants de protecteurs d'ouïe doivent présenter un effet protecteur suffisant. Pour les modèles en série, la preuve est apportée par un test dans un laboratoire spécialisé avec des sujets choisis au hasard. Pour les modèles sur mesure, cet examen de type ne suffit pas.

L'efficacité des tampons auriculaires fabriqués sur mesure doit être obligatoirement confirmée par un examen réalisé sur l'utilisateur final.

Avez-vous des questions?

Les acousticiens de la Suva sont à votre écoute par téléphone (041 419 61 34) ou par écrit (akustik@suva.ch).

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne Tél. 041 419 58 51 www.suva.ch

Edition: mars 2015

Référence 88287.f